

Après un génocide, est-il possible d'envisager la question du pardon ? En règle générale, les tueurs placés en situation de devoir reconnaître les faits n'avouent pas et ne demandent pas pardon. Ils s'abritent plutôt derrière le déni, le mensonge ou l'argument de la soumission à l'autorité, et c'est ainsi qu'avant un procès, ceux qui s'adressent à des auteurs de crimes de génocide constatent fréquemment le recours à ces stratégies de dénégation et de défense personnelle. Quant aux victimes, est-il tout simplement humain d'invoquer leur pardon, voire un pardon sans condition ? Du reste, peut-on admettre qu'un homme qui a tué des familles entières, comme ce fut le cas au Rwanda, puisse s'en laver les mains et demander pardon en offrant une chèvre ?

Pour essayer de mieux cerner cette question, j'ai choisi d'explorer la nature des relations qui se nouent autour des pratiques de pardon à partir d'une enquête conduite au Rwanda dans une période comprise entre 1994 et 2006. Je me suis rendu à plusieurs reprises dans ce pays, adoptant un parti pris qui, le plus systématiquement possible, laisse la parole aux acteurs afin de restituer les discours et les dispositifs relatant différentes figures de pardon.

Paysage politique polarisé

Dans un pays de la taille de la Bretagne, comptant plus de dix millions d'habitants, Tutsis et Hutus continuent de cohabiter au quotidien. Ils se saluent et se parlent au marché, sur les chemins, à l'église ou au temple. Pourtant, malgré ces apparences ou tentatives de normalisation, un abîme sépare l'avant et l'après du génocide.

Par ailleurs, au Rwanda et dans la région des Grands Lacs, le paysage politique demeure extrêmement polarisé, notamment entre des idéologues hutus

« Malgré les apparences ou tentatives de normalisation, un abîme sépare l'avant et l'après du génocide »

niant la réalité du génocide et les autorités de Kigali – désormais tutsies – censurant ou minorant les crimes commis par leur camp.

En l'espace de douze ans, de 1994 à 2006, le langage du pardon a pris une ampleur sans précédent dans l'histoire du Rwanda. En regardant de plus près l'irruption de ce langage, on s'aperçoit qu'il est distillé par des acteurs très différents, de taille et de statut. Certains sont extérieurs au pays, comme Desmond Tutu, Jean-Paul II ou encore le repré-

BENOÎT GUILLOU. L'auteur a mené une enquête au Rwanda à base d'entretiens sur la question du pardon. Son livre rend compte du contexte postgénocidaire dans toute sa complexité.

« Accepter de ne pas être d'accord, et laisser une place à l'autre »



Célébration à Kigali, au Rwanda le 7 avril 2014, 20 ans après le déclenchement du génocide

sentant spécial de l'Union européenne pour la région des Grands Lacs... Au Rwanda, au moment de l'instauration des juridictions *gacaca*¹, le président Paul Kagame, lui-même, recourt à un lexique religieux et engage une institutionnalisation du pardon pour « réapprendre à vivre ensemble », selon ses propres termes.

Quant aux Églises chrétiennes, elles se mobilisent à différents niveaux,

de la Conférence épiscopale catholique aux ONG confessionnelles spécialisées dans le domaine de la « guérison » en passant par une multitude de micro-communautés, certaines se situant à la périphérie de l'activité des Églises.

Formations sur le pardon

Dans ce petit pays enclavé où les ruraux vivant de ressources agricoles sont de loin les plus nombreux, les liens de voisinage sont parfois vitaux le jour d'une maladie ou en période de pics

d'activité. C'est ainsi que j'ai pu observer l'importance du travail réalisé par des microcommunautés religieuses, notamment les communautés ecclésiastiques de base lors de réunions hebdomadaires réunissant environ dix foyers. Parmi ces microcommunautés, le Renouveau charismatique catholique et des mouvements issus du protestantisme adoptent une attitude résolument volontariste dans le domaine de la « guérison » par le pardon. Elles se distinguent par l'importance accordée à l'individu et à la « puissance » de l'Esprit saint.

Dans certains cas, ces communautés organisent des sessions de formation sur le pardon associant les dimensions spirituelle et psychologique. La Fraternité évangélique des prisons déploie par exemple une théologie et des dispositifs thérapeutiques invitant les détenus à se reconnaître « pécheurs », c'est-à-dire à se placer dans des dispositions spirituelles et psychologiques sur lesquelles prendre appui pour réévaluer leur vie, assumer les actes passés et changer leur mode de relation à autrui. La demande de pardon et la pro-

motion de la réconciliation passent par le *healing* : la « guérison » du trauma. Cette alliance entre religion et thérapie, à certains égards problématique, acquiert une ampleur sans précédent au Rwanda.

Une notion fourre-tout

L'expression « pardon » renvoie à des pratiques et à des dispositifs très différents, voire contradictoires selon la personne qui l'emploie et ce qui est attendu en échange. Il est certain que, très souvent, la pratique du pardon apparaît comme un instrument de contrainte et de défense d'intérêts particuliers, un acte que l'on cherche à extorquer. Son sens est facilement détourné pour produire de l'unité à tout prix, masquer des opérations de dénégation ou de déni de justice. Il témoigne d'un rapport de domination et fait l'objet de pressions politique, religieuse et sociale.

Inversement, il arrive que des fidèles, unis par des convictions religieuses et des liens de voisinage, modifient volontairement leur régime communautaire pour créer un espace de parole, d'écoute, voire de solidarité. Parfois, le groupe met au jour des réalités négatives et parvient à sortir des inculpations réciproques dans un climat de confiance. Le langage chrétien courant, souvent appauvri ou irénique, acquiert alors une dimension dialectique dès lors qu'il prend en compte la réalité conflictuelle de la vie sociale.

Processus vagabond

Dans ce cas, la pratique du pardon permet un apprentissage de la citoyenneté et l'instauration d'une relation de réciprocité. Il se dégage un fonctionnement de type inclusif qui réhabilite le compromis : accepter de ne pas être d'accord, mais laisser un espace à l'autre, sur la base d'intérêts partagés. S'exerce alors ce que Paul Ricœur appelle le « *dissensus civique* » où la communauté concernée apprend à démêler le différend².

Dans certains cas et à certaines conditions, la pratique du pardon peut permettre de penser et d'agir autrement afin de surmonter au mieux les impasses et les frustrations aussi bien du côté tutsi que du côté hutu.

Pardoner apparaît alors comme une ressource individuelle et collective de dépassement des divisions passées. Il faut cependant rester prudent, il s'agit généralement d'un processus vagabond, renvoyant à des constructions sociales complexes et fragiles. ■

Benoît Guillou est journaliste et docteur en sociologie (EHESS). Il a été rédacteur en chef du magazine d'Amnesty International en France

À LIRE

Le pardon est-il durable ? Une enquête au Rwanda

Benoît Guillou
éd. François Bourin,
novembre 2014
« Edgar Morin présente »
248 p., 16 €.

1. Les juridictions *gacaca* sont des tribunaux populaires répartis dans tout le pays pour juger les responsables du génocide sur les lieux mêmes du crime (2001-2012).

2. Paul Ricœur, *La mémoire, l'histoire, l'oubli*, Seuil, 2000.